Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

Le Préfet des Yvelines atteste que :

Le 2 février 2012 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par :

- la SAS CSF France, dont le siège social est situé route de Paris à Mondeville (14120), représentée par Monsieur Jean-Louis Fernandes, Asset Manager Ile- de-France agissant en qualité d' exploitant,

concernant la demande d'extension de 204 m² du supermarché « Carrefour Market » en vue de porter sa surface de vente totale à 1 700 m².

Ce projet se situe 10 place de la Liberté - 78700 Conflans-Sainte-Honorine.

En l'absence de décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par le demandeur est tacitement accordée le 2 avril 2012.

Le texte de l'autorisation est affiché pendant un mois à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine.

Le Préfet

1 rue Jean Houdon – 78.000 Versailles Tél. : 01.39.49.78.00. – Fax : 01.39.49.75.78
Adresse Internet : www.yvelines.pref.gouv.fr
horaires d'ouverture de la Préfecture : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 15 h 45